

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HAUTE-GARONNE
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 24 février 2025
Délibération n°1-2

Suite à la séance du dix-huit février deux mille vingt-cinq dont le quorum n'a pas été atteint, l'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sans limite de quorum dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
DEVAUTOUR Florian WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine et ARTIGUES Martine

Excusés : Mr CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et FINI Sandro
Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : DEMANDE ÉTUDES SDEHG CRÉATION ÉCLAIRAGE PUBLIC IMPASSE
SAINT-BARTHÉLÉMY / IMPASSE DU TUSSOULET / AVENUE DES
PYRÉNÉES (angle ancienne laiterie)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande d'administrés, il convient d'envisager la création de plusieurs points d'éclairage public :

- Un éclairage au fond de l'impasse Saint-Barthélémy
- Un éclairage avenue des Pyrénées -angle ancienne laiterie
- Un éclairage impasse du Tussoulet

Monsieur propose de solliciter le SDEGH pour études et chiffrages des divers créations d'éclairage public.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter le SDEHG pour études et chiffrages du projet
- D'inscrire la dépense prévisionnelle au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Contre 0 Pour 8
Date de convocation 19 février 2025
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

